

3 BANDE REGIONALE 2 (ZONES)

T1



samedi 21 décembre 2013

CONVOCACTION à 14h00 DANS LE CLUB, Début des matches au plus tard à 14h30.

R2 (de 0,000 à 0,249 sur 2m80) : 15 pts 60 reprises sur 2m80
 R2 (de 0,000 à 0,274 sur 2m60)

ZONE OPALE

POULE A				SAINT POL/MER			
WASYLYSZIN JEAN PIERRE	1	0.230	GRAVELINES				
PARISIS FRANCIS	2	0.214	GRAVELINES				
BRIOIT ROGER	3	0.000	DUNKERQUE				

ZONE FLANDRES

POULE A				RONCHIN			
LE GOHEBEL JACQUES	1	0.224	VILLENEUVE	BENINCA JEAN PIERRE	2	0.166	VILLENEUVE
MAHELLE GUILLAUME	4	0.000	RONCHIN	ZEUDE ALAIN	3	0.000	ANNOEULLIN
MORTREUX NICOLAS	5	0.000	RONCHIN	CAUX GREGORY	6	0.000	ANNOEULLIN

BILLARD CLUB SAINT-POLOIS
 Centre Romain Rolland Avenue Berteaux
 59430 SAINT POL SUR MER
 03 28 61 23 77
 03 28 60 85 20 4 X 2m80
 bc.saintpolois@free.fr

BILLARD CLUB DU CANON D'OR
 Salle Elisabeth Dupont, Rue Pierre Dupont
 59790 RONCHIN
 03 20 52 20 00 4 X 3m10
 06 43 22 43 56 6 X 2m60
 bcco.ronchin@club-internet.fr

Responsable :Serge Gauqué
 Tel 0973679032 / 0649373106
serge.gauque@free.fr

Les joueurs du même club débutent la compétition.

NB : Suite à la dernière Assemblée Générale de la Confédération Européenne de Billard, il y aura, à partir de la saison 2013/2014, reprise égalisatrice au 3-Bandes

REGLEMENT SPORTIF DU CD59

2 Poules de 2 (fusionnées en 1 poule de 4) :

1er tour :

Les joueurs d'une même poule se rencontrent.

2ème tour :

Les 2 gagnants se rencontrent sur le billard 1. Les 2 perdants se rencontrent sur le billard 2.

Pour déterminer le 2ème tour, en cas d'égalité au 1er tour, les joueurs sont départagés

à la série, puis à celui qui a commencé la partie (bille blanche).

Arbitrage assuré par le club organisateur, si les 2 poules de 2 sont initialement planifiées. Sinon arbitrage

assuré dans la mesure du possible par le club, en dernier recours par auto-arbitrage :

arbitrage assuré par adversaire du match en cours (Article 6.1.01 du Code Sportif FFB).